

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVANTON**

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 29 juin, à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 24 juin 2021, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

Mmes BEAU FOURNIER Mélanie, COUSSOT Armelle, FERER Stéphanie, GIRAUD Marie Jeanne, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, MEUNIER Lydia, POUPEAU Anita, VANDERBECKEN Carole

MM. CAGNARD Guillaume, CHARRUAU Mathieu, FAIGT Julien, GUIGNARD Frédéric, LAIR Yaurick, VACOSSIN François

Absents excusés :

Madame LAVEDRINE Nadia donne pouvoir à Monsieur LAIR Yaurick

Madame PETIT Christine donne pouvoir à Madame GIRAUD Marie Jeanne

Monsieur BERTHELOT Jérôme donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie

Monsieur BRU Eric donne pouvoir à Madame MEUNIER Lydia

Monsieur DELAFOND Nicolas donne pouvoir à Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra

Madame le Maire remercie pour sa présence M. Olivier DISSAIS, correspond presse Nouvelle République et Centre Presse pour les secteurs de Saint Martin La Pallu, Chabournay et Avanton.

Monsieur FAIGT Julien est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 15 juin 2021. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public et en visio conférence. La publicité des débats est assurée via Facebook Live.

En préambule, Madame le Maire demande au Conseil municipal ***de se prononcer sur le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif au conventionnement pour l'appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire (dans le cadre du plan de relance).***

Après avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil Municipal approuve le rajout de ce point à l'ordre du jour.

0) RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMERIQUE A ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire explique que l'épidémie de la COVID-19 a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Ainsi, le Ministère de l'Education Nationale a lancé un plan de relance visant à généraliser le numérique éducatif.

Dans ce cadre, la commune d'Avanton a candidaté afin d'équiper l'école élémentaire de nouveaux matériels numériques (3 nouveaux ordinateurs, 2 TBI, une caméra USB et 2 lecteurs DVD et 1 robot) mais également de financer le logiciel ONE, logiciel de vie scolaire.

Le dossier a été retenu dès la 1ère vague de sélection et la commune doit maintenant procéder à la demande de conventionnement avant le 13 juillet 2021 (mail reçu le 21 juin 2021).

Une subvention de **5 177 €** a été sollicitée pour le volet équipement numérique (70% de la dépenses) ainsi que **645€** pour le volet ressources numériques (50% de la dépense logiciel), soit un total de **5 822€** pour un montant total de financement de **8 687€ TTC**.

Aucune recette n'a été intégrée au budget 2021.

Après avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de financement « Appel à projet pour un socle numérique » entre la commune d'Avanton et le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des sports afin de bénéficier de cette subvention.

1) ALIENATION DU CHEMIN RURAL N°48 « MONTMIDI » – MODIFICATION DU PRIX DE VENDE

Vu l'exposé de Madame le Maire

Vu la délibération n°2019-51 du 17 septembre 2019 autorisant le lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°48 ;

Vu la délibération n°2020-63 du 15 septembre 2020, autorisant la désaffectation du chemin rural n°48 en vue de sa cession, fixant le prix de vente dudit chemin à 0.56€ HT / m² (0.67€ TTC / m²) et mettant en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;

Tenant compte qu'un certain nombre d'agriculteurs ne se sont pas positionnés favorablement pour acquiescer les parcelles concernées et que par souci d'équité, il va être proposé aux agriculteurs que la vente soit consentie et acceptée moyennant un montant de « un euro » ;

Compte tenu que cette aliénation, en concertation avec les agriculteurs, relève de l'intérêt général dans le cadre de la réalisation d'une voie douce. Cette cession à un euro permettra aux agriculteurs concernés une continuité de leur activité.

Après avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour), le Conseil municipal approuve la modification du prix de vente du chemin rural n°48 « Montmidi » afin de le fixer à 1 euro par parcelle bornée, étant précisé que compte tenu de la modicité du prix, la commune consentira aux acquiesceurs une dispense de paiement.

Résumé des débats :

Madame le Maire rappelle que le chemin rural n°48 a été aliéné en lien avec le projet de voie douce. Suite à de récents échanges avec des agriculteurs, il s'avère que l'un d'entre eux ne souhaite plus vendre sa parcelle en raison du différentiel de superficie (-166 m²) entre la parcelle achetée (chemin rural) et celle vendue (voie douce). Madame le Maire propose au Conseil municipal une cession à l'euro symbolique du chemin rural n°48 à l'ensemble des agriculteurs concernés en rappelant que dans le cadre des différents remembrements, l'emprise au sol des terres agricoles est régulièrement réduite et que ce geste serait apprécié par les agriculteurs. Madame le Maire rappelle que le montant estimé des recettes de cette vente est de 2 300€ et que les frais de bornage et actes notariés sont pris à la charge de la commune. Madame le Maire précise que cette délibération est prise dans le cadre de l'intérêt général (réalisation du projet de voie douce). Si le Conseil municipal accepte cette cession à un euro, Madame le Maire explique qu'un courrier sera envoyé dès demain à chaque acquéreur concerné par l'aliénation du chemin rural, permettant ainsi la reprise des discussions sur le projet de voie douce. Yaurick LAIR rajoute que ce geste paraît nécessaire si le Conseil municipal souhaite que le projet de voie douce aboutisse. Madame le Maire précise qu'une grande majorité d'agriculteurs est favorable au projet de voie douce. Armelle COUSSOT demande si le vote de la délibération de ce soir va permettre l'aboutissement du projet de voie douce. Madame le Maire répond que cette décision constitue un premier pas vers la poursuite des négociations de ce projet. François VACOSSIN explique que si le Conseil approuve cette délibération et que le projet de voie douce ne se fait pas, la commune perdra 2 300€. Madame le Maire reprend la genèse du projet depuis 2015, où des demandes de subventions auprès du FEDER avaient été demandées. Suite au refus 18 mois plus tard, un autre dossier de demande de subvention a été déposé auprès du FEADER, également refusé quelques mois plus tard. D'un point de vue administratif, les actes de renonciations des preneurs en place ont été envoyés par le notaire ; les agriculteurs n'ont pas tous répondu. Des relances ont été réalisées les deux derniers jours par le service administratif, les agriculteurs contactés souhaitent encore des explications ou échanger avec les élus. Par la suite, les réquisitions de notifications à la SAFER (purges) seront envoyées aux agriculteurs, le délai de traitement annoncé par la SAFER est de l'ordre de 2 à 3 semaines.

2) QUESTIONS DIVERSES

Prochains Conseils municipaux : 21 septembre 2021 – 19 octobre 2021 – 16 novembre 2021 et 21 décembre 2021 à 20h00.

Le Conseil municipal est clôturé à 20h16.

BEAU FOURNIER Mélanie	
CAGNARD Guillaume	
CHARRUAU Mathieu	
COUSSOT Armelle	
FAIGT Julien	
FERER Stéphanie	
GIRAUD Marie Jeanne	
GUERRERO CORDEBOEUF Sandra	
GUIGNARD Frédéric	
LAIR Yaurick	
MEUNIER Lydia	
POUPEAU Anita	
VACOSSIN François	
VANDERBECKEN Carole	